Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Postulat Bischof Simon 2019-GC-51
Un collège supplémentaire dans le Sud fribourgeois

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 9 avril 2019, le député Simon Bischof a demandé au Conseil d'Etat d'étudier, si une deuxième école du secondaire supérieur devait être construite pour le Sud fribourgeois, l'opportunité de la localiser dans la commune de Vuisternens-devant-Romont.

A l'appui de sa demande, le postulant relève que des lignes de bus y arrivent depuis toutes les directions, rendant l'endroit rapidement accessible en transport public depuis l'ensemble de la Veveyse, une partie importante de la Glâne ainsi que depuis plusieurs communes gruériennes.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les travaux d'élaboration de la présente réponse ayant permis l'analyse complète de la situation, le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante :

« La construction d'un établissement du S2 nécessitant au minimum une dizaine d'années depuis le premier projet jusqu'à la mise à disposition des locaux, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faudra, dans une première étape, trouver un terrain pour construire la future deuxième école du S2 du Sud du canton qui permettra de diminuer l'effectif du Collège du Sud et de répondre à la poussée démographique prévue après 2030.

Concernant la localisation de cet établissement, il est intéressant de mettre en relation son emplacement avec le potentiel d'élèves favorisés par l'une ou l'autre variante. Une localisation au Poyet, sur la commune de Vuisternens-devant-Romont, favorise la vallée du Flon et la région d'Ursy alors que les vallées de la Jogne, de l'Intyamon et les localités des rives gauche et droite du lac de la Gruyère sont pénalisées. Dans ces dernières régions, nul doute que le bassin de population, donc le potentiel d'élèves, est nettement plus élevé. Par conséquent, le Conseil d'Etat estime toujours, comme mentionné dans la conclusion du rapport 2014-DICS-56, que les écoles du S2 devront rester concentrées dans les villes de Fribourg et Bulle. »

9 septembre 2019

Annexe
—
Rapport 2019-DICS-46 du 9 septembre 2019

Rapport 2019-DICS-46 9 septembre 2019

—

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2019-GC-51 Bischof Simon – Un collège supplémentaire dans le Sud fribourgeois

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat du député Simon Bischof concernant la localisation d'un éventuel collège supplémentaire dans le Sud Fribourgeois.

Ce rapport comprend les chapitres suivants:

1. Introduction **1**

2. Evolution démographique dans le Sud du canton **2**

3. Etude d'accessibilité **4**

4. Conclusion **4**

1. Introduction

1.1. Rapport 2014-DICS-56

En 2014, le Conseil d'Etat a mandaté le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré pour étudier l'évolution démographique des élèves du secondaire 2 général (S2; gymnases, écoles de culture générale et écoles de commerce) et les éventuelles conséquences sur les infrastructures scolaires pour faire suite à un postulat du député Denis Grandjean (2012-GC-42 [2020.12]). Ce dernier demandait au Conseil d'Etat d'effectuer une étude avec le canton de Vaud afin de déterminer si un nouveau gymnase était nécessaire dans la région de Palézieux-gare pour faire face à la très forte augmentation de la population du Sud fribourgeois.

En se basant sur une étude démographique et d'accessibilité, le rapport 2014-DICS-56 du Conseil d'Etat au Grand Conseil arrivait aux conclusions suivantes:

> En préambule: le canton de Vaud a déjà adopté un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire qui ne prévoit pas de créer un gymnase à Palézieux.
> L'augmentation démographique prévue dans le district de la Sarine dès 2020 conforte la nécessité d'assainir et d'agrandir le Collège Ste-Croix.
> En ce qui concerne le Sud du canton, le nombre d'élèves du S2 en provenance des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse va encore globalement progresser jusqu'en 2030, mais à un rythme moins soutenu. A terme, il pourrait être opportun d'acquérir une parcelle en ville de Bulle afin de permettre la construction ultérieure d'une école du S2.
> Les chefs-lieux des districts de la Glâne et de la Veveyse ne disposant pas, à l'instar de ceux du Lac et de la Singine, d'un bassin de population suffisant et n'étant pas assez accessibles pour permettre l'implémentation d'une école du S2, le Conseil d'Etat estime que ces établissements devront, à l'avenir, rester concentrés dans les villes de Fribourg et Bulle.

1.2. Présentation du postulat

Par postulat déposé et développé le 9 avril 2019, le député Simon Bischof demande au Conseil d'Etat d'étudier, si une deuxième école du secondaire supérieure devait être construite pour le Sud fribourgeois, l'opportunité de la localiser dans la commune de Vuisternens-devant-Romont.

A l'appui de sa demande, le postulant relève que des lignes de bus y arrivent depuis toutes les directions, rendant l'endroit rapidement accessible en transport public depuis l'ensemble de la Veveyse, une partie importante de la Glâne ainsi que depuis plusieurs communes gruériennes.

Le Conseil d'Etat a décidé de donner une suite directe audit postulat par le présent rapport.

2. Evolution démographique dans le Sud du canton

2.1. Evolution des effectifs du Collège du Sud

Le Collège du Sud, fondé en 1973, a d'abord été hébergé dans les murs du Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle. En 1979, les premiers bacheliers de l'école ont reçu leur certificat. 1984 voit l'ouverture de l'Ecole supérieure de commerce (EC) et en 1994, avec l'inauguration du bâtiment actuel, l'Ecole de culture générale (ECG) est ouverte.

Dans les trois filières (gymnase, EC, ECG), le nombre d'élèves n'a cessé d'augmenter pour dépasser le millier à la rentrée 2009.

Le Collège du Sud, seul établissement du S2 pour le Sud du canton, a été agrandi entre 2014 et 2015 pour lui permettre d'accueillir environ 1300 élèves. Depuis, ses effectifs ont continué à croître fortement. Cet établissement comptait 1201 élèves à la rentrée 2015, puis 1289 élèves à la rentrée 2016, 1325 élèves à la rentrée 2017 et 1441 élèves (dont 78 en formation à la Haute école de santé Fribourg ou en stage) à la rentrée 2018. Son extension récente a donc surtout permis d'absorber la forte croissance démographique qu'a connu tout le Sud du canton durant ces dernières années.

2.2. Evolution prévue de la population des districts de la Gruyère et de la Veveyse

Comme mentionné dans le rapport 2014-DICS-56, il était prévu d'actualiser les projections démographiques en 2020 au plus tard. Le présent rapport est l'occasion de faire le point sur l'évolution probable du nombre des élèves du S2 dans le Sud du canton durant les vingt prochaines années.

2.2.1. Méthode choisie

La classe d'âge choisie est celle des élèves âgés de 16 à 19 ans[1]. Elle ne prend pas en compte tous les élèves du S2 (environ 95% des gymnasiens et gymnasiennes par exemple). Par contre, elle contient presque uniquement des personnes qui suivent un enseignement secondaire du deuxième degré (général ou professionnel) alors que ces dernières ne représentent, par exemple, qu'environ 45% de la classe des 15–20 ans. En effet, cette dernière classe est également composée d'élèves qui sont encore à l'école obligatoire ou de personnes qui ont déjà terminé leur formation S2.

Les districts retenus sont ceux de la Gruyère et de la Veveyse. Les élèves glânois fréquentent, eux, en principe les écoles du S2 de la ville de Fribourg.

2.2.2. Résultats obtenus (projections)

Selon le scénario «Bas» (le moins optimiste concernant la migration), la population des 16–19 ans des districts de la Gruyère et de la Veveyse devrait passer de 3584 jeunes en 2018 à 3480 en 2025, puis à 3460 en 2030 et à 3651 en 2035.

Selon le scénario «Moyen», la population des 16–19 ans des districts de la Gruyère et de la Veveyse devrait passer de 3584 jeunes en 2018 à 3522 en 2025, puis à 3546 en 2030 et à 3801 en 2035.

Selon le scénario «Haut» (le plus optimiste concernant la migration), la population des 16–19 ans des districts de la Gruyère et de la Veveyse devrait passer de 3584 jeunes en 2018 à 3563 en 2025, puis à 3631 en 2030 et à 3949 en 2035.

[1] Source: projection de population par âge et par district effectuée par le Service de la statistique (version de juin 2019)

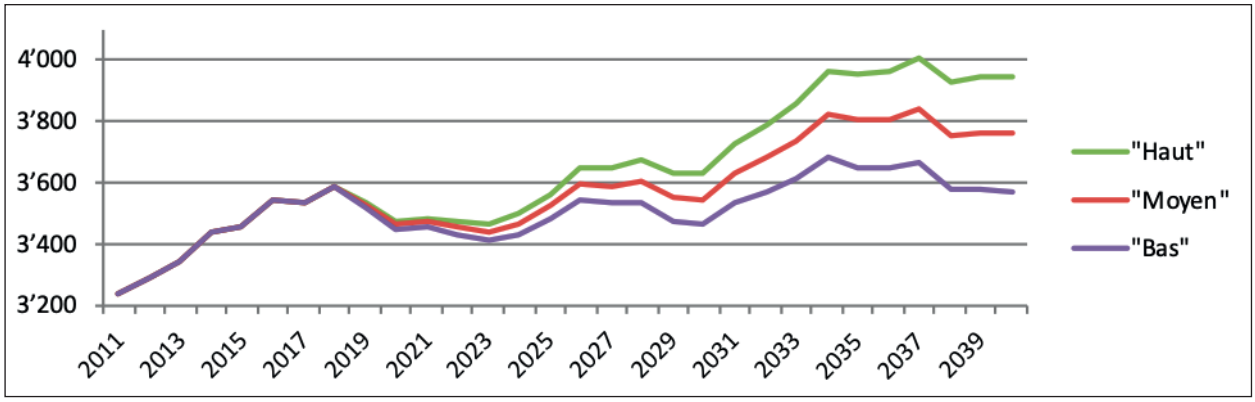

Figure 1 Population résidante permanente des 16–19 ans pour les districts de la Gruyère et de la Veveyse de 2011 à 2040 selon les scénarios «Bas», «Moyen» et «Haut». Situation au 31.12.

Pour estimer l'effectif des élèves du S2 pour le Sud du canton, un rapport stable entre le nombre de ces élèves et la population des 16–19 ans des districts de la Gruyère et de la Veveyse est pris en compte avec pour référence l'année 2018 (1363 élèves du S2 pour 3584 jeunes gruériens et veveysans âgés de 16 à 19 ans, soit 38.03%).

Selon le scénario «Bas», l'effectif du Collège du Sud devrait passer de 1363 jeunes en 2018 à 1323 en 2025, puis à 1316 en 2030 et à 1388 en 2035.

Selon le scénario «Moyen», l'effectif du Collège du Sud devrait passer de 1363 jeunes en 2018 à 1339 en 2025, puis à 1349 en 2030 et à 1446 en 2035.

Selon le scénario «Haut», l'effectif du Collège du Sud devrait passer de 1363 jeunes en 2018 à 1355 en 2025, puis à 1381 en 2030 et à 1502 en 2035.

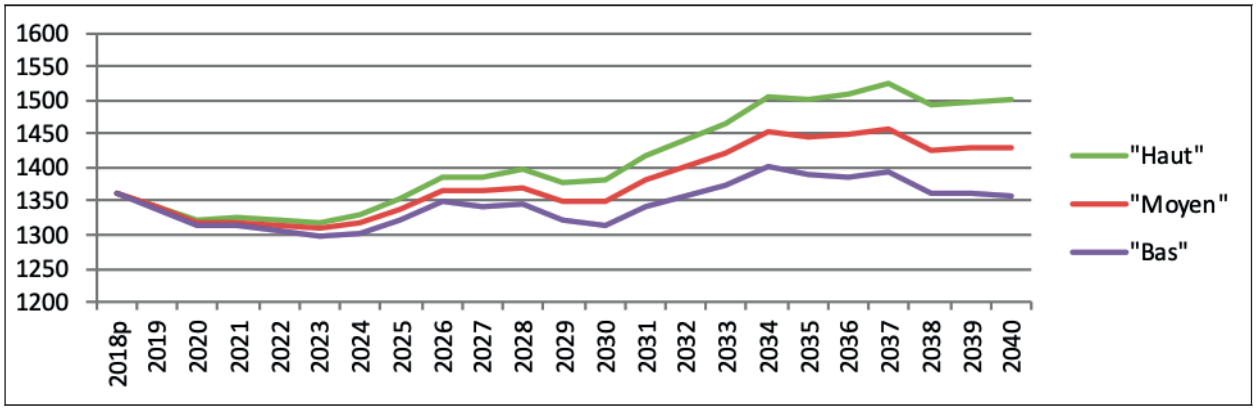

Figure 2 Effectifs des élèves du S2 pour le Sud du canton selon les scénarios «Bas», «Moyen» et «Haut»

Tous les scénarios indiquent que le Collège du Sud accueillera plus d'élèves d'ici 2035. Par rapport à l'effectif 2018/19, le nombre maximum d'élèves en plus (en 2034) est de 142 élèves selon le scénario «Haut», de 90 élèves selon le scénario «Moyen» et de 38 élèves selon le scénario «Bas».

Pour cette rentrée 2019, le Collège du Sud accueille plus d'élèves qu'en 2018 alors qu'il est prévu une diminution de la population des 16–19 ans des districts de la Gruyère et de la Veveyse. Cela signifie que le rapport entre le nombre d'élèves du Collège du Sud et la population des 16–19 ans des districts de la Gruyère et de la Veveyse pourrait progresser durant les prochaines années, ce qui provoquerait une plus forte hausse du nombre d'élèves d'ici à 2035. Dans ce cadre, il est à relever qu'actuellement le taux de maturités des jeunes gruériens et veveysans est inférieur à la moyenne fribourgeoise[1]. Il est vraisemblable que ce taux progresse durant les prochaines années, ce qui rend probable une augmentation du nombre d'élèves indépendamment de l'évolution démographique (taux de scolarisation plus élevé).

2.3. Conséquence sur les infrastructures

Avec plus de 1350 élèves utilisant quotidiennement ses locaux, le Collège du Sud a atteint le maximum de sa capacité d'ac-

[1] Selon l'Office fédéral de la statistique, la proportion de jeunes qui ont obtenu un certificat de maturité jusqu'à l'âge de 25 ans, en% de la population de référence du même âge, s'élève, en 2016, à 42,5% dans le district de la Gruyère et à 42,7% dans le district de la Veveyse. Ce taux est de 48% pour le canton de Fribourg.

cueil et dépassé la taille idéale pour une école du S2[1]. Comme mentionné précédemment, son effectif devrait toutefois se stabiliser durant les dix à quinze prochaines années.

Ensuite, il faudra prévoir un agrandissement, vraisemblablement sous la forme d'un bâtiment pouvant accueillir 500 à 600 élèves, soit l'effectif approximatif de la filière ECG.

Cet agrandissement permettra, d'une part, de faire face à la croissance démographique du Sud fribourgeois qui se poursuit même si son rythme est moins soutenu et, d'autre part, de diminuer l'effectif du Collège du Sud qui est devenu le plus grand établissement du S2 du canton.

3. Etude d'accessibilité

3.1. Contexte

Selon les projections démographiques, la future deuxième école du S2 du Sud fribourgeois n'accueillera pas suffisamment d'élèves pour disposer de trois filières de formation (gymnase, ECG et EC) contrairement au Collège du Sud actuel. La répartition des filières devra encore être étudiée. Ce nouvel établissement pourrait être, par exemple, une ECG (le bâtiment actuel garderait alors les filières gymnasiale et EC). Cela signifie que cette école devra être accessible par tous les jeunes du Sud du canton. Comme déjà mentionné par le rapport 2014-DICS-56, l'aire de recrutement d'une telle école est par conséquent plus vaste que celle d'une école du cycle d'orientation.

3.2. Accessibilité de la commune de Vuisternens-devant-Romont et complémentarité avec la commune de Fribourg

Les cartes d'accessibilité en transport public de la commune de Vuisternens-devant-Romont et de sa complémentarité avec la commune de Fribourg à différents moments de la journée (arrivée à 7h30, départ à 16h et à 16h30) sont disponibles en annexe. Il est tenu compte d'une distance maximale de 750 mètres à pied jusqu'à l'arrêt du transport public.

L'accessibilité de la commune de Vuisternens-devant-Romont est bonne depuis les districts de la Glâne et de la Veveyse.

On constate par contre que la commune de Vuisternens-devant-Romont n'est pas accessible en moins de 60 minutes depuis plusieurs localités des districts de la Gruyère (vallées de l'Intyamon et de la Jogne notamment). Il ne serait donc pas possible, par exemple, de déplacer la filière de l'école de culture générale depuis la commune de Bulle jusqu'à celle de Vuisternens-devant-Romont sous peine d'exclure des élèves gruériens de cette filière.

Il est à relever, comme déjà mentionné au chapitre 2.2.1, que les élèves glânois fréquentent en principe les écoles du S2 de la ville de Fribourg, qui disposent de capacités suffisantes suite à l'agrandissement du Collège de Gambach et du projet en cours d'assainissement et d'agrandissement du Collège Ste-Croix.

3.3. Accessibilité de la commune de Bulle et complémentarité avec la commune de Fribourg

Les cartes d'accessibilité en transport public de la commune de Bulle et de sa complémentarité avec la commune de Fribourg à différents moments de la journée (arrivée à 7h30, départ à 16h et à 16h30) sont disponibles en annexe. Il est tenu compte d'une distance maximale de 750 mètres à pied jusqu'à l'arrêt du transport public.

La commune de Bulle est accessible par tout le Sud du canton. A certains moments de la journée, les trajets entre cette ville et la région d'Ursy (dont les élèves fréquentent actuellement des écoles du S2 de la ville de Fribourg principalement) ou la Vallée du Flon peuvent toutefois dépasser 60 minutes.

4. Conclusion

La construction d'un établissement du S2 nécessitant au minimum une dizaine d'années depuis le premier projet jusqu'à la mise à disposition des locaux, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faudra, dans une première étape, trouver un terrain pour construire la future deuxième école du S2 du Sud du canton qui permettra de diminuer l'effectif du Collège du Sud et de répondre à la poussée démographique prévue après 2030.

Concernant la localisation de cet établissement, il est intéressant de mettre en relation son emplacement avec le potentiel d'élèves favorisés par l'une ou l'autre variante. Une localisation au Poyet, sur la commune de Vuisternens-devant-Romont, favorise la vallée du Flon et la région d'Ursy alors que les vallées de la Jogne, de l'Intyamon et les localités des rives gauche et droite du lac de la Gruyère sont pénalisées. Dans ces dernières régions, nul doute que le bassin de population, donc le potentiel d'élèves, est nettement plus élevé. Par conséquent, le Conseil d'Etat estime toujours, comme mentionné dans la conclusion du rapport 2014-DICS-56, que les écoles du S2 devront rester concentrées dans les villes de Fribourg et Bulle.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte du présent rapport.

[1] Comme mentionné par la réponse au postulat 2012-GC-42 [2020.12], la taille maximale devrait idéalement se situer vers 1100 élèves si l'on tient compte de l'encadrement des élèves et de l'importance des sites scolaires.

Les annexes sont disponibles depuis le site Parlinfo:

—

> Les cartes d'accessibilité en transport public de la commune de Vuisternens-devant-Romont et de sa complémentarité avec la commune de Fribourg
> Les cartes d'accessibilité en transport public de la commune de Bulle et de sa complémentarité avec la commune de Fribourg

Arrivée 7h30, Emplacement: Poyet, Fribourg

Légende

Temps

- 15min
- 30min
- 45min
- 60min

Départ 16h, Emplacement: Poyet, Fribourg

Légende

Temps

- 15min
- 30min
- 45min
- 60min

Départ 16h30, Emplacement: Poyet, Fribourg

Légende

Temps

- 15min
- 30min
- 45min
- 60min

Arrivée 7h30, Emplacement: Bulle, Fribourg

Légende

Temps

- 15min
- 30min
- 45min
- 60min

Départ 16h, Emplacement: Bulle, Fribourg

Légende

Temps

- 15min
- 30min
- 45min
- 60min

Départ 16h30, Emplacement: Bulle, Fribourg

Légende

Temps

- 15min
- 30min
- 45min
- 60min